

COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de MAURIN Stephan, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 12 - Représentés : 2 - Votants : 14

Date de convocation : 07/12/2022

Présents : BLACLARD Catherine, Conseillère municipale, BOISSIER Florence, Adjointe au Maire, CORNEVAUX Matthias, Conseiller municipal, DELES Julie, Conseillère municipale, FOLCHER Christelle, Adjointe au Maire, FOLCHER François, Adjoint au Maire, MAURIN Stephan, Maire, MERCIER Gilles, Conseiller municipal, PUCHERAL Mathieu, Conseiller municipal, PUCHERAL MOLINES Fabienne, Adjointe au Maire, BUISSON Michèle, Adjointe au Maire, MOLINES Daniel, Conseiller municipal.

Absents : ARBOUSSET Clara, Conseillère municipale, BONICEL Lucie, Conseillère municipale, HARVOIS Guillaume, Conseiller municipal, MALACHANNE Olivier, Conseiller municipal, MALGOUYRES Thibaud, Conseiller municipal.

Représentés : BOISSIER Sophie, Conseillère municipale, DJALMIT Cyril, Conseiller municipal délégué.

Secrétaire : FOLCHER Christelle est élu secrétaire de séance.

Objet : 2022-DM BP 06

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
1641	Emprunts en euros	0,00	20 670,00
2313	Constructions	0,00	-20 670,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

MAURIN Stephan, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

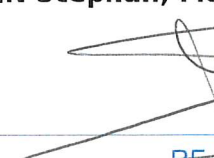
Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

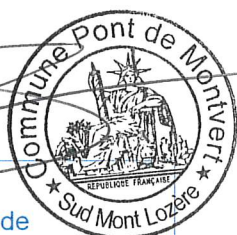
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 19/12/2022

MAURIN Stephan, Maire


RF
Préfecture de Mende



Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/01/2023

048-200057594-DE_2022_123-DE

Copyright A.GE.D.I